

Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

Assemblée générale ordinaire

31 janvier 2015 à Eyreïn

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com> - aappma.correze@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

"La truite des Monédières"

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 31 Janvier 2015 à 20H00 à Eyrein

L'assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est tenue le **31 Janvier 2015 à 20H00 à Eyrein**.

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. CHABRERIE Bernard (BC), M. MARAVAL Christian (CM) , M. VITRAC Serge (SV) - 9 membres de l'AAPPMA des Monédières - M. Gaëtan PELLETTIER (GP) garde pêche particulier de l'AAPPMA

- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. MICHEL Emmanuel (EM) , M. CASADO Mathieu (MC)

- *Pouvoirs des membres* : M. Jean-Claude PETITJEAN à M. Roland LAURENT par mail du 30/01/2015

Le secrétaire Stéphane Petitjean accueille et remercie tous les participants à cette assemblée.

Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU CA

- Protection des milieux aquatiques
- Développement du loisir pêche
- Vie de l'association

BILAN FINANCIER 2014

QUESTIONS DIVERSES RECUES PAR COURRIER OU PAR MAIL

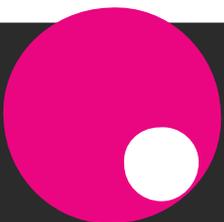
QUESTIONS DIVERSES DES MEMBRES PRESENTS DANS LA SALLE

DIFFUSION DU FILM SUR LES FRAYERES CREEES A L'AUTOMNE

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette assemblée générale.



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT





Après avoir remercié l'ensemble des membres présents à cette assemblée, M. Roland Laurent, président de l'AAPPMA, présente son rapport moral pour l'année écoulée.

Il se félicite tout d'abord de la **croissance de nos effectifs**. Celle-ci se fait à un rythme faible mais constant et va à rebours des tendances nationales et départementales. Cependant, ce n'est pas une obsession pour notre AAPPMA mais dans la mesure où elle conditionne (partiellement) nos moyens matériels elle n'est pas à négliger. Cependant, M. Laurent rappelle que nous ne sommes pas un club sportif où les effectifs peuvent être illimités puisque nous pratiquons tous une activité "nature" avec un partenaire de jeu, le poisson. Il est toujours bon de voir récompenser les efforts des bénévoles.

Concernant les actualités ayant marqué l'année 2014, le président rappelle la mise en place du **Plan Départemental de Développement du Loisir Pêche** (PDDL) pour lequel notre AAPPMA a participé tant au diagnostic qu'à la proposition d'actions. Ce plan, voulu par les partenaires financiers à l'échelle départementale a été initié par la Fédération de Pêche de la Corrèze. Certaines de nos actions seront incluses dans ce plan et permettront à notre association d'avoir accès à des subventions sans lesquelles nous ne pourrions pas les mettre en œuvre au regard de notre capacité financière. Il précise cependant que bien que favorable au développement du loisir pêche, nous avons tenu à faire inscrire dans le document le fait que la gestion patrimoniale et la protection de la truite sont nos bases de gestion et qu'elles ne pourraient être remises en cause. Bien trop souvent, loisir pêche se traduit par déversement de poissons. Notre demande a été écoutée et reprise dans le document, c'est une satisfaction.

Par ailleurs, le président informe d'une réforme qui risque de bouleverser le **mode de distribution des cartes de pêche** dans un avenir proche. En effet, les fédérations nationales et départementales ont émis le souhait de passer à un mode de distribution "tout Internet" (depuis chez soi ou chez nos dépositaires, l'affaire n'est encore pas très claire) en supprimant l'utilisation de cartes papier. Il présente les différentes solutions à notre disposition pour distribuer nos cartes auprès de nos pêcheurs.

Un sondage a été réalisé auprès de nos membres et 76 % des votants ont exprimé le souhait de conserver le système actuel, à savoir : une distribution de cartes papier dans notre réseau de dépositaires pour les pêcheurs ne disposant pas d'Internet ou n'étant pas familiers avec cette technologie, couplé à la possibilité pour les pêcheurs habitant loin du territoire de prendre leur carte par Internet sur le site www.cartedepeche.fr. Lecture est faite des différentes remontées des membres de l'AAPPMA à ce sujet. L'accent est porté sur la perte de relation humaine causée par le tout Internet.

N.B : des réactions des membres présents dans la salle corroborent les résultats de ce sondage.

Le président souhaite donc présenter à l'assemblée une **motion** qu'il souhaiterait transmettre à la Fédération de pêche de la Corrèze. Sur les 19 personnes présentes dans la salle, 18 sont membres de l'AAPPMA et peuvent donc légitimement voter, conformément à nos statuts. Le principe d'envoi d'une motion à la Fédération est mis au vote :

		
POUR	CONTRE	NSPP
18	0	0

Le principe d'envoi d'une motion à la Fédération est adopté à l'unanimité. Lecture en est alors faite.



MOTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT LE MODE DE DISTRIBUTION DES VENTES DE CARTES DE PÊCHE

" Considérant que le territoire rural de notre AAPPMA n'est pas suffisamment couvert par Internet haut débit,

considérant que la constitution de notre réseau de dépositaires n'est pas de nature à permettre l'installation d'équipements informatiques chez chacun d'eux, tant matériellement que financièrement,

considérant nos capacités limitées de bénévolat dans l'association,

considérant enfin que le tout Internet va favoriser à terme la disparition des liens sociaux entre pêcheurs,

les membres de l'AAPPMA "La truite des Monédières" demandent unanimement que le système de distribution actuel des cartes de pêche (par internet grâce au site www.cartedepeche.fr et chez nos dépositaires grâce à des cartes papier) perdure en l'état.

Sans méconnaître les avantages indéniables du système Internet, dans la période actuelle de concrétisation du PDDL, il nous paraîtrait aberrant d'imposer aux AAPPMA une mesure aux effets exactement contraires aux objectifs affichés du PDDL.

Si effectivement ce projet aboutissait, des mesures pourraient cependant être envisagées, sous réserve de l'équipement, de la formation et de l'accord des revendeurs actuels. Dans cette hypothèse, les coûts afférents (matériels et abonnements) devraient être pris en charge intégralement par les Fédérations de pêche nationale et départementale. "



Les termes de cette motion sont mis au vote :

		
POUR	CONTRE	NSPP
18	0	0

La motion est donc adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le président poursuit ensuite son rapport moral en évoquant la **réserve de la Dadalouze** qui se poursuit durant l'année 2015 et qui sera à partir de 2016 transformée en parcours de grâciation afin d'éviter tout excès dans les prélèvements par les pêcheurs. Les dernières pêches électriques de suivi auront lieu à l'automne et cette étude fera l'objet d'un bilan réalisé par la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, en charge du projet.

Ce parcours s'intégrera d'ailleurs dans le cadre d'un **guide des parcours de pêche en Monédières** qui sera réalisé durant l'année en partenariat avec l'AAPPMA voisine de Treignac. Ce guide, principalement destiné aux offices de tourisme, permettra de renseigner les pêcheurs qui découvrent notre territoire sur des lieux de pêche potentiels.

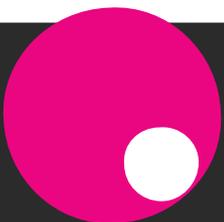
RL souhaite poursuivre sur une note positive en présentant nos projets pour 2015 : restauration de la continuité écologique sur la Montane et le ruisseau des Etangs à Vitrac sur Montane, continuation de notre activité de création de frayères, aménagement des plans d'eau de Lachaud en partenariat avec la municipalité de Saint-Yrieix le Déjalat, réalisation des pêches électriques de suivi de la réserve de la Dadalouze (dossier bilan réalisé par la Maison de l'Eau et de la Pêche), création d'un parcours de grâciation sur cette même zone à partir de 2016 afin d'éviter tout "pillage" de la réserve. Par ailleurs, un projet de création d'un guide des parcours de pêche est en cours avec l'AAPPMA voisine de Treignac et les offices de Tourisme concernés.

Enfin, le rapport moral du président se termine sur un **appel aux bonnes volontés**. RL se félicite de l'équipe en place qui est motivée, dynamique, efficace et conviviale. En ce sens, il insiste sur le fait que notre fusion, après deux années de fonctionnement, est une réussite. Il demande dès lors à tous les membres présents et plus généralement à tous les membres de prendre conscience de l'intérêt vital du bénévolat pour une AAPPMA comme la notre. Des élections auront lieu à la fin de l'année 2015, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues évidemment.

Le Président passe alors la parole au secrétaire, Stéphane Petitjean pour la présentation du bilan d'activité 2014 détaillé de l'association.



BILAN D'ACTIVITÉS 2014





Le **bilan d'activités 2014** de l'association fait l'objet d'un document annexé à ce compte-rendu d'assemblée générale.

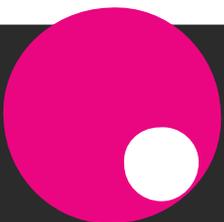
Stéphane Petitjean présente les activités 2014 de l'association ainsi que les projets pour l'année 2015, conformément aux statuts de l'AAPPMA à savoir :

- protection, surveillance, sensibilisation et gestion des milieux aquatiques
- développement du loisir pêche
- autres activités de l'association (réunions, actions diverses etc.)

Le secrétaire passe ensuite la parole à la trésorière, Sylvie Ferreira de Almeida pour l'élection de la commission de contrôle et la présentation du bilan financier 2014.



COMMISSION DE CONTRÔLE





Deux personnes souhaitent présenter leur candidature à la commission de contrôle de l'AAPPMA des Monédières : messieurs Jean-Jacques SANZ et Gaëtan PELLETIER. Ces deux personnes ne sont pas membres du conseil d'administration de l'AAPPMA. Elles peuvent donc légitimement postuler à la commission de contrôle conformément à l'article 27 de nos statuts.

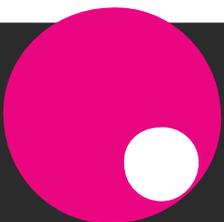
Sur les 19 personnes présentes dans la salle, 18 sont membres de l'AAPPMA et peuvent donc légitimement voter, conformément à nos statuts.

		
POUR	CONTRE	NSPP
18	0	0

Messieurs Jean-Jacques SANZ et Gaëtan PELLETIER sont donc désignés à l'unanimité membres de la commission de contrôle 2015.



RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE





Sylvie Ferreira de Almeida présente le détail des dépenses et des recettes réalisées par l'association en 2014. Lecture et explication sont faites à l'assemblée pour chaque mouvement sur les comptes de l'association.

Par la suite, la trésorière présente le **bilan de l'exercice 2014** (présenté sur la page suivante) qui est cette année déficitaire de 60.72 €. Les ressources financières de l'association s'élèvent à 16 335.28 €

Conformément aux statuts, ces comptes ont été vérifiés par une commission de contrôle, élue par l'assemblée générale, constituée de Messieurs SANZ Jean-Jacques et PELLETIER Gaëtan, ces deux personnes ne faisant pas partie du conseil d'administration de l'AAPPMA des Monédières.

Ceux-ci ont vérifié les comptes le 31/01/2015 et ont déclaré les comptes justes et reflétant bien la réalité comptable de l'AAPPMA.



AAPPMA « LA TRUITE DES MONEDIERES »

Rapport financier – Année 2014

Avoir de l'association au 31/12/2013 :

16 396,00 €

A- Dépenses		B – Recettes		Résultat (B-A)
Cartes de pêche				
Cotisations fédérales	7256	Montant total de la vente des cartes de pêche	8391,55	
Cotisations bassins		Ristournes / vignettes halieutiques		
Cotisations CPMA				
Vignettes halieutiques				
Total	7256	Total	8391,55	1135,55
Gestion piscicole				
Alevinage		Subventions :		
Location étangs, droits de pêche		- Fédération		
Frais de vidange		- Mairies	150	
Travaux piscicoles				
Frais d'activité (concours, manifestations...)	0			
Ecole de pêche		Recettes d'activité :		
Frais de garderie				
Autres				
Total	0	Total	150	150
Fonctionnement				
Assurances	241,94	Subventions :		
Frais de déplacement				
Frais de personnel				
Réunions (AG ...)	114,5			
Frais administratifs	753,85	Produits financiers :	52,82	
Frais financiers	42,5			
Autres	246,3			
Total	1399,09	Total	52,82	
Total dépenses	8655,09	Total recettes	8594,37	-60,72

Nouvel avoir de l'association au 31 décembre 2014

16 335,28 €

CCP 11672,46

Autres placements financiers : 4662,82

Comptes bancaires :

Ces comptes ont été approuvés le 31/01/2015 par les contrôleurs aux comptes de notre AAPPMA lors de notre assemblée générale du 31 janvier 2015.....

Fait à Eyrieux..... le 31/01/2015

Commissaires aux comptes :

Le président :

Le trésorier : S. FERREIRA DE ALTEIJOA

Pellegrin Gaudin

Pellegrin

Jean-Sacré
SANZ



APPROBATION DES RAPPORTS





Le président met alors au vote l'approbation de son rapport moral. Sur les 19 personnes présentes dans la salle, 18 sont membres de l'AAPPMA et peuvent donc légitimement voter, conformément à nos statuts.

		
POUR	CONTRE	NSPP
18	0	0

Le rapport moral 2014 du président de l'AAPPMA des Monédières est adopté à l'unanimité.

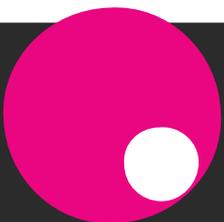
Le président met ensuite au vote l'approbation du rapport financier réalisé par la trésorière et validé par la commission de contrôle. Sur les 19 personnes présentes dans la salle, 18 sont membres de l'AAPPMA et peuvent donc légitimement voter, conformément à nos statuts.

		
POUR	CONTRE	NSPP
18	0	0

Le rapport financier 2014 de l'AAPPMA des Monédières est adopté à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES





Intervention de M. Jean-Marie Bordes

M. Bordes interpelle l'assemblée générale pour connaître l'état d'avancement de suppression de la **pollution issue de l'aire d'autoroute de l'A89 sur la Montane**. Il s'est rendu sur site avec M. le Maire e Vitrac et il semblerait que des améliorations aient été apportées, sans toutefois supprimer le problème.

SP précise que nous ne sommes pas légitimes pour agir sur les pollutions. On ne peut pas dresser de PV pour cela. L'information a été transmise et des contrôles devraient être menés en 2015.

M. Bordes demande par ailleurs qui est en charge de la **police de pêche sur le territoire de l'AAPPMA** car il s'est fait contrôlé par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). SP répond :

- les gendarmes
- les agents de l'Etat (Office National des Forêts, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques mais ceux-ci n'ont plus la police de la pêche dans leurs missions et Office de la Chasse et de la Faune Sauvage donc c'est l'une des missions principales)
- les gardes pêche particuliers salariés de la Fédération de Pêche là où les AAPPMA détiennent les baux de pêche
- les gardes pêche particuliers de notre AAPPMA là où nous détenons les baux de pêche : M. Guillaume ALTIERI et M. Gaëtan PELLETIER

Lors du débat sur les cartes de pêche, M. Bordes demande **l'intérêt d'une carte nationale** qui empêche les associations locales d'avoir la maîtrise du tarif de l'adhésion. SP précise que la carte renferme un grand nombre d'adhésion à la FNPF, à la FD19, voir même des cotisations pour les agences de l'eau.

Intervention de M. Pierre Chartier

Lors du débat sur le mode de vente des cartes de pêche, M. Chartier souhaite intervenir en regrettant qu'**Internet diminue les relations entre les gens** et que désormais on pourra tout faire depuis chez soi sans sortir. Il pense que c'est un recul social.



Intervention de Mme. Sanz

Mme Sanz demande quels sont les **résultats du suivi thermique**. SP précise que toutes les données n'ont pas encore été traitées car elles sont très nombreuses depuis 2008, mais que pour l'instant, il ne semble pas y avoir de problèmes. Le suivi sert surtout à connaître les dates d'émergence des frayères pour déterminer si des risques de piétinement par les pêcheurs en mars-avril peuvent avoir lieu.

Mme Sanz demande également des **précisions sur le PDDL** et demande de pouvoir en disposer. RL lui répond sur les grands principes de ce plan destiné principalement aux touristes pêcheurs. SFDA ajoute que l'AAPPMA a été partie prenante et que c'est à nous de faire vivre ce plan afin que des actions concrètes soient menées.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 22H30. Le président remercie chaleureusement toutes les personnes présentes et le secrétaire les invite à prendre le pot de l'amitié suite à la réunion.

Le Président
de « *La Truite des Monédières* »

Roland LAURENT

Le Secrétaire
de « *La Truite des Monédières* »

Stéphane PETITJEAN



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com>

aappma.correze@gmail.com